

<https://www.crifrance.com/actu-islamophobie/avis-de-l-academie-du-fiqh-iifa-la>



Avis de l'Académie du Fiqh IIFA - la Dhakat est un acte d'adoration

- Actu islamophobie -



Date de mise en ligne : mardi 28 novembre 2017

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

Suite à une question d'ASIDCOM demandant : Est qu'il faut considérer la Dhakat et l'Adhia (le sacrifice de l'Aid) comme des actes d'adoration/Ibadat (actions relatives aux liens entre le croyant et Dieu) ? Ou sont-ils dans la catégorie des Mouamalates (actions relatives aux liens économiques et sociaux) ? L'Académie Internationale du Fiqh Islamique a répondu par une Fatwa, intitulée : « Fatwa précisant que le Dhabh, la Dhakat et Al-Adhia (sacrifice) sont des adorations et ils ne sont pas des Mouamalates (...)



[Alimentation et halal](#)

/

[Halal,](#)

[Halal expo,](#)

[Halal standard,](#)

[consommateurs musulmans](#)